



AMBASSADE DE SUISSE
EN TUNISIE

TUNIS, le 9 mai 1975.

17, Av. de France
Case postale No. 501
Téléphone 245.033
Heures de réception: 10 à 12 heures

Réf.: 771.20.LIB. - AH/sb

ad t.311 Libye-GI/wm

Service de la coopération technique
Département politique fédéral

B e r n e	MMH	GI	RD	SL	CZ
Date	22.5.75	13.3	27.5		
Visa	Liby	Gi	kr	81	CZ
EPD	12.05.75				-9
Ref.	6.377 libya				

Coopération technique entre
la Suisse et la Libye

Monsieur l'Ambassadeur,

Je vous remercie de la lettre du 25 avril, par laquelle, en réponse à ma proposition de conclure un accord de coopération technique avec la Libye, vous avez bien voulu m'informer que les problèmes que soulève une coopération technique avec les pays exportateurs de pétrole sont actuellement à l'étude. Vous m'avez remis, à ce propos, une récente analyse de votre Service sur la "Coopération technique avec des pays en développement "riches"/opérations triangulaires", dont j'ai pris connaissance avec le plus vif intérêt.

Je me rends compte qu'une décision de principe au sujet de problèmes offrant tant d'aspects ne peut pas être prise sans mûre réflexion. Il ne faudrait toutefois pas trop tarder. En effet, l'information contenue dans ma lettre du 21 mars, selon laquelle l'Autriche était sur le point de conclure avec la Libye un accord-cadre de coopération technique, a été entre-temps confirmée par les faits. Dans son rapport politique du 23 avril (bulletin no 17 du 30 avril), notre Ambassade à Vienne nous informe en effet qu'un tel accord a été conclu à l'occasion de la récente visite du Commandant Jalloud. Du groupe des "Neutres", nous sommes désormais les seuls à ne pas encore avoir conclu un accord avec la Libye.

Ce pays remplit, par ailleurs, toutes les conditions nécessaires pour pouvoir bénéficier de notre coopération. D'une part, il n'est pas en mesure de tirer profit des immenses ressources pétrolières dont il dispose (un million de dollars par heure !) en raison du manque de cadres dont il souffre. Sa population vit dans un état de sous-développement manifeste; d'autre part, une collaboration avec lui nous aiderait à acquitter la lourde dette que représentent pour nous les importations de pé-

./.

- 2 -

trole et qui ressort des chiffres suivants :

	<u>1 9 7 3</u>	<u>1 9 7 4</u>	<u>Janvier 1975</u>
Importation	234' 335' 796	272' 975' 450	12' 108' 081
(dont huile brute de pétrole)	(234' 300' 128)	(271' 461' 123)	(12' 108' 081)
Exportation	78' 036' 589	106' 675' 752	6' 608' 475

En substance, il me semble qu'il n'y a qu'un argument - de taille, il est vrai - qui pourrait parler contre la conclusion d'un accord de coopération technique "payante" avec la Libye: je veux faire allusion au ressentiment que l'on éprouve en Suisse contre les pays producteurs de pétrole, en particulier les pays arabes, et qui est peut-être encore plus marqué à l'égard de la Libye en raison de l'appui qu'elle a accordé dans un passé encore récent aux terroristes palestiniens. C'est là, je m'en rends compte, un obstacle sérieux avec lequel nous devons compter. Je me demande toutefois si notre opinion publique ne réagirait pas différemment - à condition d'être bien informée - en sachant qu'en fin de compte, c'est notre facture pétrolière en Libye que nous acquittons avec notre collaboration technique.

Vous m'obligeriez en me donnant connaissance, le moment venu, de la décision que vous aurez prise et vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :


(A. Hurni)

Copie :

- à la Division du commerce, DFEP, Berne
- à la Direction politique, DPF, Berne
- au Service économique et financier, DPF, Berne
- à l'Ambassade de Suisse, TRIPOLI